



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU CŒUR – LE RELAIS
DU CŒUR DE LA REGION LILLE – AD59A
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Lille
Siège social : 101 rue Charles Castermant – 59150 Wattrelos
SIRET : 524 416 906 00013

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux,
Le treize octobre,
A quatorze heures,

A l'issue de l'Assemblée générale,

Les administrateurs de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Le Relais du Cœur de la région lilloise (AD59a), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (l'« **Association** » ou l'« **AD** »), se sont réunis en Conseil, au siège social.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

- ✓ Thierry SARRAZIN, Président
- ✓ Sylvie LANTOINE, Secrétaire Départementale
- ✓ Patrick BANNEUX, membre du Conseil,
- ✓ Josette BAUDOT, membre du Conseil,
- ✓ Gérard BEHAGUE, membre du Conseil,
- ✓ Myriam CATRISSE, membre du Conseil,
- ✓ Luc DE BACKER, membre du Conseil,
- ✓ Francis DELEMARRE, membre du Conseil,
- ✓ Béatrice DELOBEL, membre du Conseil,
- ✓ Bernard DESCAMPS, membre du Conseil,
- ✓ Christian DESPIERRE, membre du Conseil, en Visio Conférence
- ✓ Guy GRARD, membre du Conseil,
- ✓ Colette HAYART, membre du Conseil,
- ✓ Hortense LAMBERT, membre du Conseil,
- ✓ Isabelle LEBON, membre du Conseil,
- ✓ Bernard LESCRAUWAET, membre du Conseil,
- ✓ Martine VERSCHAEVE, membre du Conseil,
- ✓ Martine VERRIEST, membre du Conseil,
- ✓ Bernard WINDELS, membre du Conseil.

Sont absents et excusés :

- ✓ Dany DELBECQ, membre du Conseil,
- ✓ Christian RENIERS, membre du Conseil,
- ✓ Thierry SINGER, membre du Conseil,

Assiste également à la réunion : Claudine DECROIX, déléguée régionale des Hauts-de-France, représentant Bruno JOLY (excusé), chargé de mission

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Thierry SARRAZIN préside la séance en sa qualité de Président de l'Association.

Sylvie LANTOINE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président de la séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente.
- ✓ Présentation des administrateurs.
- ✓ Gouvernance : présentation du bureau ; changement d'adresse postale du siège social ; point d'actualité sur les R.H. ; périodicité Bureau / CA ; création de groupes de réflexion (ex PAD, ...).
- ✓ Trésorerie : nouveau trésorier ; point d'actualité sur les R.H.
- ✓ Aide alimentaire : informations sur la campagne d'été 2022 et le lancement de la CH23 ; collecte départementale.
- ✓ Vie des centres et des territoires – Aide à la personne : calendrier des réunions de soutiens de centres et des réunions de lancement de campagne ; présentation du fonctionnement de la « nouvelle maraude » et de son équipe ; relance et création des ateliers de français ; financement des sorties.
- ✓ Insertion – RH – Logistique – Hygiène - Sécurité.
- ✓ Vie associative et numérique : nouveaux bénévoles ACI et insertion.
- ✓ Questions diverses.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, réunion partiellement réalisée puisqu'il n'y a eu que la nomination du Président, est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DES FAITS MAJEURS DE LA PERIODE ECOULEE

Le Président rappelle que ce Conseil d'Administration, qui est le premier post Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour les nouveaux administrateurs, est un instant majeur car le Conseil a été fortement renouvelé (1/3 de nouveaux administrateurs, 1/3 d'anciens administrateurs, 1/3 d'administrateurs renouvelant leur mandat) :

- ✓ Départ de Jean-Yves VASSEUR ;
- ✓ 5 nouveaux administrateurs : Josette BAUDOT, Christian DESPIERRE (précédemment coopté), Franck LAPARADE en charge des maraudes, Isabelle LEBON, Martine VERSCHAEVE ;
- ✓ 2 administrateurs à coopter : ce jour, Patrick BANNEUX qui prendra en charge l'insertion en binôme avec Béatrice DELOBEL ; lors d'un prochain CA, Emmanuel SIX qui pourrait prendre le poste de Trésorier (sous réserve de son accord, de l'avis de la délégation régionale et de l'agrément de l'AN) ;
- ✓ 7 administrateurs sont en 2^e année de mandat.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU PARMIS LES ADMINISTRATEURS

Le Président souligne que nous avons un futur à construire, à imaginer, avec des projets très importants tels que :

- ✓ AIDA (démarrage pour la campagne d'été 2023) ;
- ✓ Poursuite des travaux de l'entrepôt ;
- ✓ Réfection des chambres froides ;
- ✓ Nouvelle cuisine ;
- ✓ Valorisation des quelques 240 tonnes de déchets annuels ;
- ✓ Ouverture éventuelle de créneaux le soir et/ou le week-end,
- ✓ Aide à la personne qui doit être renouvelée dans de nombreux domaines : le code de la route, la culture, le micro-crédit, le français, ...

Comme évoqué lors de l'Assemblée Générale, notre bilan est le reflet d'une maturité certaine de l'AD59a qui a plus de 30 ans.

Le Président rappelle qu'il est dans sa dernière année de mandat, présente Patrick BANNEUX, actuellement en fonction au Conseil Régional des Hauts-de-France, à l'origine de la création des Restos du Cœur en 1991, qui a été le 1^{er} Vice-Président de l'AD, et précise qu'un renouvellement de bureau est nécessaire.

Le Président propose de coopter Patrick BANNEUX, au sein du Conseil d'Administration. Patrick BANNEUX présente son parcours, rappelle qu'il revient dans l'AD pour être à son service et surtout au service des personnes accueillies, et précise qu'il est admiratif du travail accompli et de l'évolution de l'Association depuis qu'il l'a quittée et que cette proposition de cooptation est un honneur pour lui. Il sera à l'écoute et au service de tous. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux statuts de l'Association :

- ✓ Le Conseil d'Administration est limité à 24 personnes : il doit se réunir au moins 4 fois par an (de base, le 2^e jeudi des mois pairs). Son rôle est d'administrer l'Association.

Il est proposé que les réunions se déroulent sur la base de thématiques avec rédaction en amont de dossiers, afin d'éviter des redites entre le Bureau et le Conseil et que ce Conseil ne soit pas qu'une simple « chambre d'enregistrement » des actions du Bureau.

Patrick BANNEUX ajoute qu'une question s'impose à nous : l'évolution des publics à la prochaine campagne. La précarité énergétique va impliquer la venue de personnes inquiètes quant au contexte et à leurs finances (étudiants, migrants, ...). Ces sujets doivent être des moments de réflexion. La relation que le Centre de distribution a avec la périphérie va être modifiée. Il nous faut une meilleure organisation, plus efficace et plus professionnelle quant aux approvisionnements, à la logistique, à la ramasse (Compétence locale ou départementale ? Partenariats ?). Ce sont des questions qui dépendent du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il est important que le Conseil d'Administration soit une chambre où l'on « rend compte » des actions menées en acceptant de dire qu'il existe des points forts et des points faibles. Nous nous enrichirons tous à évoquer nos difficultés, nos points d'écueils, ... ce qui entre dans la logique des binômes, du PAD ; sans oublier tolérance et bienveillance.

Luc de BACKER intervient pour évoquer l'émergence d'autres acteurs qui se positionnent en « concurrence des Restos du Cœur » et, notamment, les épiceries solidaires et sociales (127 créations sur le département), qui nous imposent de nous questionner sur notre positionnement par rapport aux autres partenaires. Une tension s'installe : comment fait-on pour répondre à ce public qui change, qui n'est plus le même que celui auquel nous étions habitués depuis une dizaine d'années ? Ce sera au Conseil de réfléchir à cela.

- ✓ Le Bureau doit être constitué de 7 personnes minimum avec un maximum de 10 : il doit se réunir 2 fois par mois en période d'hiver et au moins 1 fois par mois en dehors de cette période. Il est envisagé d'inviter ponctuellement d'autres personnes en fonction des thèmes et débats ; toutefois, ces invités ne pourront prendre part aux votes.

Le rôle du Bureau est de gérer les affaires courantes et d'effectuer un travail de terrain au quotidien.

Le Président propose aux administrateurs d'élire les autres membres du Bureau composé de 30 % de nouveaux administrateurs afin d'anticiper sur l'année 2023-2024 de sorte que son successeur travaille déjà avec une équipe bien formée :

- ✓ **Hortense LAMBERT**, en qualité de vice-présidente, responsable des secteurs Vie des Centres et Territoires et de l'Aide à la Personne (dont la culture) en binôme avec Luc DE BACKER qui a souhaité prendre du recul et se concentrer sur le suivi du PAD ;
- ✓ **Guy GRARD**, en qualité de vice-président, en charge du secteur RH-Bâtiments-Hygiène-Sécurité ;
- ✓ **Patrick BANNEUX**, en qualité de vice-président, en charge de l'insertion avec Béatrice DELOBEL ;
- ✓ **Isabelle LEBON**, en qualité de secrétaire départementale, en binôme avec Sylvie LANTOINE que le Président remercie pour les actions qu'elle a menées depuis bien des années (24 ans dans l'AD dont 11 en tant que secrétaire départementale) et qu'il souhaite voir invitée à chaque réunion de Bureau tant son expérience s'avèrera indispensable ;
- ✓ **Myriam CATRISSE**, membre du bureau, chargée du Pôle Formation ;
- ✓ **Bernard DESCAMPS**, membre du bureau, chargé du secteur Logistique-Ressources-Mécénat-Aide alimentaire ;
- ✓ **Christian RENIERS** ; membre du bureau ;
- ✓ **Dany DELBECQ**, membre du bureau, chargée des Approvisionnements ;
- ✓ Un **trésorier** en cours de « recrutement ».

Une question est soulevée quant à la nomination de la nouvelle Secrétaire Départementale : le Président rappelle que son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en septembre 2023 et qu'on ne peut renouveler, en même temps, un Président, un Secrétaire et un Trésorier. C'est la raison pour laquelle il a souhaité nommer d'ores et déjà un nouveau Secrétaire Départemental afin que le nouveau Président ait à sa disposition un Bureau déjà totalement formé, avec un an de recul, et non un Bureau constitué de membres en formation.



La Déléguée Régionale précise que le souhait de l'Association Nationale (« AN ») est que les fonctions soient assurées par des binômes et que cette composition du nouveau Bureau entre bien dans le cadre de cette directive.

Gérard BEHAGUE intervient pour informer les administrateurs que c'est lui qui a demandé à ne plus être membre du Bureau.

L'ordre du jour des réunions du Bureau sera systématiquement adressé à tous les administrateurs aux fins d'information. Si un administrateur « non membre » du Bureau est intéressé par l'un des sujets qui sera évoqué, il pourra faire part de son souhait d'assister à la réunion, sans pour autant pouvoir voter.

Après délibération, le Conseil procède au vote et décide de suivre la proposition du Président et d'élire les membres du Bureau proposé ci-avant, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée en septembre 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2023.

MODIFICATION DE L'ADRESSE POSTALE DU SIEGE SOCIAL

Du fait des travaux qui ont été effectués sur la zone dans laquelle est implanté le Siège Social de l'AD59a, celui-ci se trouve désormais dans une rue baptisée officiellement « rue du Peignage Amédée Prouvost » ; le Siège Social étant au n° 6.

POINT SUR LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION ET DES CENTRES ET SUR LE DEROULEMENT DU PROJET ASSOCIATIF DEPARTEMENTAL

Il est indispensable de résorber le déficit budgétaire et d'équilibrer les comptes. A ce titre, il faut développer le secteur Dons/Mécénat.

Pour information : l'AD59a est constitué de 11 permanents dont 1 Directrice, 1 secrétaire, 1 salariée en mécénat de compétence, 1 comptable, 4 encadrants techniques, 3 encadrants sociaux-professionnels plus particulièrement dédiés à la recherche de stages et de formations, et de 45 salariés en CDD d'insertion professionnelle effectuant 26 h / semaine en moyenne. Une Commission d'Insertion se réunit régulièrement pour analyser l'activité.

L'AD59a souhaite recruter un salarié professionnel de la logistique et détenteur d'un CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) pour le maniement des chariots élévateurs.

Les quatre grands regroupements d'activités qui avaient été constitués pour permettre à l'AD de fonctionner (vie des centres et territoires, vie associative, bâtiments, alimentaire) vont évoluer pour devenir :

- ✓ **Vie des Centres et Territoires et Aide à la Personne** : piloté par Hortense LAMBERT en binôme avec Luc DE BACKER ; Bernard LES CRAUWAET continue à assurer son action relative à l'aide à la personne, et Bernard WINDELS le RestoChaud ; le secteur Maraude est désormais sous la responsabilité de Franck LAPARADE.
- ✓ **Vie associative / Numérique** : animé par Gérard BEHAGUE en charge de la Formation, de la Communication en collaboration avec Myriam CATRISSE (Journal de l'AN), de l'Informatique, de l'Intranet.
- ✓ **Insertion / Salariés / Bâtiments / Hygiène / Sécurité** : sous la responsabilité de Guy GRARD ; Patrick BANNEUX et Béatrice DELOBEL seront particulièrement en charge de l'Insertion.
- ✓ **Aide alimentaire / Ressources / Logistique** : ce secteur est crucial compte-tenu de l'arrivée d'AIDA qui va obliger tout le monde à modifier son comportement.
 - Dany DELBECQ : approvisionnements alimentaires et confection des menus ;
 - Pascal VERDY en binôme avec Bernard DESCAMPS (logistique et ressources) : entrepôt, notamment le projet de valorisation des déchets ;
 - Florence TAHON : gestion de la flotte de camions, des chauffeurs, des surgelés ;
 - Martine VERRIEST : ramasse ;
 - Michèle DARBOIS aidée par Béatrice DELOBEL : collectes départementales et nationales ;
 - Christian DESPIERRES et Isabelle MANGNIER : manifestations et, surtout, développement du secteur mécénat et prospection.

Il faudra constituer des petites équipes dans chacun de ces grands secteurs afin de répartir les tâches, une personne seule ne pouvant tout assumer (« on ne peut être juge et partie »).

Le Président suggère de créer des groupes de réflexion sur des thématiques particulières à l'instar de l'action menée par Franck LAPARADE sur la Maraude : il a constitué une équipe de nouveaux et d'anciens maraudeurs et a travaillé avec Bernard DESCAMPS. Ce même schéma se décline sur le suivi du PAD.

Ces groupes de réflexion pourront être composés d'administrateurs, de membres du bureau, mais également de bénévoles qui n'appartiennent à aucune de ces instances.

Le Président rappelle qu'une seule chose est importante : l'accueil des 40 000 personnes qui dépendent des Restos du Cœur et qu'il faut travailler pour l'aide à la personne tant dans le domaine alimentaire que dans le « non alimentaire ».

Patrick BANNEUX ajoute que, s'il est également nécessaire de bien accueillir les bénévoles, il est essentiel de les remercier lorsqu'ils quittent l'Association. Il suggère de réfléchir à un moyen pour ce faire (exemple, soirée annuelle de remerciement des bénévoles en partance).

Gérard BEHAGUE souligne qu'il faut penser à la transmission lors du départ d'un bénévole.

LE PAD – LUC DE BACKER

Le PAD est une déclinaison du Projet d'Action Nationale : il anticipe sur les 5 années à venir et nous donne des perspectives auxquelles l'AD59a adhère totalement.

En résumé, 4 axes sont proposés :

- ✓ Les personnes accueillies
- ✓ Les bénévoles
- ✓ L'organisation
- ✓ Les moyens mis à disposition

Une démarche collective de 6 mois a permis de reprendre chacun de ces axes et de les compléter par des perspectives à accomplir dans les 5 années à venir.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ce PAD.

Un groupe technique doit être mis en place (pas plus de 6-7 personnes), à la fois suffisamment interne pour être informé sur ce qui se passe et suffisamment externe pour apporter un regard distancié sur la pratique (inviter, relancer, structurer). Ce groupe d'accompagnement technique n'aura aucun rôle statutaire, aucune autorité de quelque nature que ce soit, l'organe décisionnaire étant le Conseil d'Administration.

Le rôle de ce groupe sera, d'abord d'effectuer un travail de planification sur les 5 années, ensuite d'en assurer le suivi ; et, pour chacun des points, entrer dans une démarche de projet : définir les objectifs, répartir les actions dans le temps, trouver les moyens qui permettront de réaliser l'action envisagée, ... et, surtout, aboutir à une évaluation de ce qui est fait.

Ce groupe de travail devra être constitué de bénévoles non seulement connaissant le fonctionnement de l'AD mais aussi ayant une compétence technique d'accompagnement de projet, de coaching, de démarche de projet, d'évaluation ; une certaine technicité est donc requise.

Ce sera un « comité de suivi et de mise en œuvre » afin de passer de l'intention à l'opérationnel. Il devra créer des « fiches action(s) » et les transmettre/communiquer aux personnes concernées.

Il faudra, pour ce faire, interpeler les Centres et leurs équipes afin qu'ils s'approprient ce PAD. Il est d'ailleurs prévu que dans les 3 réunions de lancement de la Campagne d'Hiver (2, 3 et 9 novembre 2022), la 1^{ère} heure soit consacrée à travailler avec les Responsables de Centres, sur la base du PAD, sur quelques priorités et, surtout, les amener à dire eux-mêmes, parmi les items déclinés dans le PAD ceux qui leur semblent prioritaires ; le but étant que ce PAD se décline dans un projet territorial et amener les centres et les territoires à une dynamique de projet.

LANCEMENT DE LA CH23

Sylvie LANTOINE avertit sur le fait qu'il est temps de prévoir les lieux et les horaires des 3 réunions de lancement. Des centres sont suggérés ; il faut y réfléchir et envoyer les informations aux équipes Responsables de Centres.

Gérard BEHAGUE précise que des matériels de visio-conférence ont été installés dans les territoires et qu'il faut les utiliser. Il est envisagé de demander une pré-inscription des participants via l'Intranet afin d'évaluer la capacité nécessaire pour les salles de réunion.

Une réunion des soutiens de centres est organisée le 26 octobre. L'objet est de faire le tour des centres pour analyser leurs problèmes (certains n'ont plus d'équipe responsable, par exemple) et de préparer les réunions de lancement de campagne ainsi que, comme évoqué précédemment, la mise en projet des réunions des territoires quant au PAD.

Guy GRARD ne sera pas présent à cette réunion mais demande à ce que soient exposés les soucis d'accueil techniques (bâtiment, ...) dans les centres ; informations que les soutiens de centres devront lui remonter afin qu'il agisse en collaboration avec les relations extérieures et les vice-président(e)s pour obtenir une amélioration des locaux (dont certains vieillissants voire dangereux). Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le COVID est toujours actif ce qui nécessite une grande vigilance.

Guy GRARD souligne qu'il est indispensable de clairement définir le besoin en travaux : demander une étagère est vain si sa dimension n'est pas clairement mentionnée, par exemple. Il compte sur les soutiens de centres pour obtenir des informations complètes et détaillées après qu'ils auront vérifié si les travaux demandés sont autorisés par les « bailleurs ».

Claudine DECROIX ajoute qu'il existe un « plan de modernisation des locaux » dont les entrepôts ont grandement bénéficié. Il reste du budget pour l'aménagement des centres et l'amélioration de l'accueil des personnes. Il faut établir une « fiche projet » dans le cadre de l'enveloppe nationale.

Cette enveloppe inclut les matériels de réfrigération : une liste a été envoyée au Président de l'AD qui l'a transférée, entre autres, au Service Approvisionnements. Il semble qu'il y ait eu une confusion quant à ce point et que le nécessaire n'aurait pas été fait pour bénéficier de ces matériels gratuits pour l'AD59a.

Christian DESPIERRES rappelle au Conseil que Les Bricos du Cœur ont une convention avec l'AD. Ils sont prêts à engager dix mille euros de matériels et des bénévoles pour effectuer les travaux. Chaque projet doit être inscrit sur leur site Intranet et c'est en ce sens que Guy GRARD a besoin de l'apport des soutiens de centres pour définir le(s) projet(s) dans sa(leur) dimension, sa(leur) capacité, en tenant compte des problèmes spécifiques du(des) centre(s) pour valider le(s) projet(s).

AIDE ALIMENTAIRE

En l'absence de Dany DELBECQ, le point relatif aux informations sur la campagne d'été 2022 ne peut être abordé.

Il est indispensable de développer les ramasses et un « Service Prospection ».

Par ailleurs, il faudrait envisager la création d'un « Service Achats ».

Pour ce qui concerne la campagne d'hiver, Myriam CATRISSE souligne qu'elle a senti monter, au cours des récentes formations, une inquiétude chez les bénévoles des centres : « les appros suivront-ils la montée en puissance des personnes accueillies ».

Gérard BEHAGUE rappelle que l'AN a fait évoluer le barème pour tenir compte de l'impact conjoncturel sur les personnes accueillies. Donc, les chiffres ont été maîtrisés à la base ; ce qui l'est moins c'est la situation économique. L'augmentation des personnes accueillies serait de l'ordre de 20 %.

Claudine DECROIX précise que, même s'il y a parfois des ruptures sur certains produits, le Service Approvisionnements compense. En cas de gros souci, l'AN est très réactive à apporter son aide.

Gérard BEHAGUE pose la question de l'organisation des centres quant à l'augmentation des personnes accueillies : il ne s'agit pas de faire rentrer plus de personnes et de les servir très vite. Il faut trouver de nouvelles places et que le contact, la relation avec la personne accueillie continue d'exister.

Les centres auront-ils cette capacité d'accueil ?

Peut-être faudra-t-il ouvrir des créneaux supplémentaires de distribution dans les centres ce qui risque de poser des problèmes logistiques (transport, manque de chauffeurs chez les prestataires qui nous livrent, siphonage de réservoirs, ...).

Rappel : l'AD59a accueillait 11 000 personnes en 2019 contre 9 000 en 2022. Même avec une augmentation de 20 %, l'Association devrait pouvoir palier cet accroissement de population.



COLLECTE DEPARTEMENTALE – BEATRICE DELOBEL

Elle se déroulera du 4 au 6 novembre 2022.

Tous les centres ont été informés et appelés à se mobiliser pour cette collecte.

A trois semaines de son démarrage, 40 centres ont informé se mobiliser ce qui représente 70 magasins, soit 70 % par rapport à 2021.

Certains centres se plaignent de la difficulté à trouver des bénévoles. Dans d'autres, les bénévoles ne souhaitent pas utiliser leur véhicule personnel (prêt ou location de véhicule ne sont pas des solutions envisageables).

La collecte départementale est au profit des centres eux-mêmes et, à ce titre, elle est particulièrement importante en cette période d'incertitude sur l'accroissement des inscriptions et sur les besoins de chacun des centres. Une collecte départementale bien menée rapporte environ 100 tonnes de marchandises ; elle est proportionnellement plus importante qu'une collecte nationale.

Autre incertitude : les dons. Quel accueil nous sera réservé par les clients des magasins, l'inflation ayant touché tout le monde ? Cela peut générer de la solidarité comme du refus. Il ne faut pas hésiter à « accompagner » le donateur quant à nos besoins (produits bébés, sauce d'accompagnement des pâtes, ...).

Quoi qu'il en soit, la collecte ne semble pas, à ce jour, à 100 % de ses capacités. On ressent une certaine lassitude.

Rappel : il existe un partenariat avec les magasins LIDL. Après s'être assuré de la collaboration d'un magasin, il faut informer le « Service Collecte » qui fait le nécessaire au niveau régional pour obtenir l'autorisation.

Pour pallier le manque éventuel de stockage dans les centres, l'entrepôt a anticipé 200 emplacements palettes pour récolter la ramasse des centres. Guy GRARD informe le Conseil qu'il peut également prévoir des camions avec chauffeurs pour rapatrier ces denrées vers l'entrepôt, la maîtrise des horaires et des transports étant dans ce cas gérée par la Logistique et non le centre.

Béatrice DELOBEL transmet tous ces éléments à Michel DARBOIS qui informera Guy GRARD des freins locaux en termes de logistique qui lui seraient soumis.

LA « NOUVELLE MARAUDE » – FRANCK LAPARADE

« La maraude doit être inscrite dans l'AD59a », son fonctionnement pour subvenir aux besoins des plus démunis ne pouvant se faire sans les codes, les aides, les appuis, les bons outils, les échanges durables avec l'AD.

Il existe désormais une seule maraude qui utilise 2 véhicules 3 places dont l'un, déjà bien équipé, va partir dans le collège François Rabelais, pour que soit terminé son agencement par des élèves suivant un cursus de menuiserie. L'aide des Bricos du Cœur a été requise aux fins d'économies pour l'obtention des matières premières.

Le nombre de maraudeurs n'est pas suffisant (actuellement une soixantaine) pour assurer des tournées à 3 chaque soir. Les soutiens de centres doivent faire passer ce message.

Le travail de la maraude est de conseiller et d'orienter les gens « à la rue » afin qu'ils passent de la rue au logement, l'aide alimentaire étant un « prétexte » pour aborder ces personnes.

La maraude est en lien permanent avec le CMAO (Coordination Mobile Accueil Orientation) qui regroupe le 115, le samu social et le SIAO (Service Intégré d'accueil et d'Orientation). Le 115 est informé tous les soirs du démarrage de la maraude afin qu'il puisse l'informer en cas de nécessité dans la mesure des possibilités et/ou de la disponibilité de la maraude.

Le nouveau fonctionnement de la responsabilité de la maraude s'inscrit dans la pérennité, le souhait étant qu'il s'inscrive dans le cadre d'une organisation et non sur des personnes en particulier, pour que demain chacun puisse prendre n'importe quel rôle sans que la maraude soit pénalisée par l'absence de l'un ou de l'autre.

L'équipe de la nouvelle maraude est composée de 8 personnes qui se réunissent régulièrement sur les missions :

- ✓ Appros
- ✓ RH
- ✓ Plannings
- ✓ Liens inter-associatifs ; les Restos du Cœur ne se substituent pas aux travailleurs sociaux et doivent donc orienter vers des structures de 2^e ou 3^e niveau qui gèrent le logement, les soins, l'insertion, ...
- ✓ Rangement du portacabine et des véhicules ; entretien des véhicules (suivi technique effectué depuis un mois à l'aide d'un QR code pour des interventions rapides.

A noter que des formations ont été dispensées sur l'utilisation du nouveau véhicule plus volumineux que le précédent pour, a minima, lever les éventuelles appréhensions.

Il faut maintenant trouver des relais au sein de l'AD59a sur les missions ci-dessus citées : la maraude intervenant le soir, elle est rarement disponible en journée ; il est donc indispensable d'avoir, au sein de l'AD59a, le pendant de chaque tâche, de créer des binômes, pour une fluidification de la communication et de la circulation des informations.

Les 2 zones de circulation sont : Lille et environs, Roubaix-Tourcoing et environs. Les 2 populations rencontrées sont très différentes. Par ailleurs, sur Lille, il y a une grande concentration d'associations qui interviennent dans la rue (maraudes pédestres) ; sur Roubaix-Tourcoing, seuls les Restos du Cœur sont présents. Le vendredi soir, compte-tenu du nombre d'associations en présence, la maraude sort de la ville ; nous sommes quasiment les seuls véhiculés et nous nous déplaçons sur des zones où aucune association ne se rend.

Guy GRARD intervient pour féliciter l'équipe maraude qui intervient dans des créneaux horaires où il n'y a personne sur le site de Wattrelos et, dans ce cadre, il s'est créé une très belle osmose entre la maraude, l'astreinte et les responsables du bâtiment pour gérer les moments de présence de la maraude sur le site tout en « veillant au grain » pour protéger les véhicules (2 attaques récentes de vol de carburant, attaques de vol de marchandises, ...). Guy est disposé à ouvrir le site en dehors des créneaux officiels afin de nouer des relations étroites avec les maraudeurs et leur faire découvrir ce qu'ils ne voient jamais (visite de l'entrepôt, ...). C'est également valable pour des bénévoles décentrés.

Le rapprochement entre la maraude et le siège est indispensable pour que les bénévoles concernés se sentent réellement intégrés dans l'AD. Il reste beaucoup de travail pour tous les former.

D'où la nécessité de créer une équipe pour gérer l'ensemble.

Patrick BANNEUX rappelle que Les Restos du Cœur ne doivent pas être une association tournée sur elle-même et qu'elle doit développer les relations inter-associations. A ce titre, la maraude a beaucoup à nous apprendre sur la question de l'urgence et sur la façon dont elle travaille avec les autres.

Hortense LAMBERT demande s'il est envisageable de proposer à des bénévoles non maraudeurs de découvrir la maraude. Christian DESPIERRES pense que notre plus « belle vitrine » pour cette découverte serait plutôt le RestoChaud. Si un bénévole souhaite vraiment accompagner la maraude, cela doit être de son initiative et non suite à une incitation : il faut éviter « les visites touristiques ».

Bernard DESCAMPS suggère que les membres du Conseil participent à une maraude comme cela avait été le cas il y a 2 ans ; attention cependant à ce que certaines personnes de la rue n'apprécient pas forcément les trop nombreux changements d'interlocuteurs. Le lien de confiance réciproque est très long à créer et très rapide à perdre.

Colette HAYART, ancienne maraudeuse, félicite Franck LAPARADE pour cette organisation.

Myriam CATRISSE, pour développer le sentiment des bénévoles de la maraude d'appartenance aux Restos du Cœur, propose de remettre en place la formation « Mieux découvrir les Restos » sur 1 journée, avec un mix bénévoles des centres / bénévoles de la maraude. Cela avait été réalisé, en collaboration avec Bernard DESCAMPS avant la pandémie et avait été un moment important de découverte des uns et des autres qui fut très apprécié.

Luc DE BACKER précise qu'il est très important de créer des moments croisés de découverte : les bénévoles des centres doivent découvrir ceux du siège et son fonctionnement mais l'inverse est également vrai. Cela ouvrira les esprits de tous.

L'AIDE A LA PERSONNE – BERNARD LESCRAUWAET / JOSETTE BAUDOT

Sur une initiative de la CNAV, les CPAM ont été invitées à solliciter des organisations comme Les Restos du Cœur pour envisager de tenir des permanences pendant les périodes d'inscription : informer les personnes accueillies sur leurs droits, s'assurer qu'ils ont bien accès aux droits, s'engager sur une démarche anti-tabac (mois de novembre). Sur la zone Roubaix-Tourcoing, trois centres ont d'ores et déjà répondu favorablement : Hem, Roubaix-Potennerie et Roubaix-Jean Macé. Cette démarche de la part de la CPAM va être diffusée aux autres centres du territoire afin qu'ils s'y associent, s'ils le souhaitent.

Vacances : 91 enfants sont partis en vacances cette année, 22 familles ont bénéficié d'un séjour en toute autonomie. Une réunion bilan se tiendra le 18 novembre avec tous les référents vacances qui ont été informés et invités.

Juridique : à l'initiative d'Hortense LAMBERT, une rencontre a été organisée avec l'un des responsables du « Bus de l'accès aux droits juridiques » (action pilotée par l'Université Catholique). Ce bus se déplace plutôt dans des zones rurales et, en tout état de cause, dans des lieux non pourvus de « maisons d'accès aux droits ». Il dispense ses conseils relatifs au Droit Civil. Colette HAYART informe le Conseil qu'un bénévole très performant en la matière intervient à La Bassée et sur tout le territoire des Weppes.

Culture :

- ✓ Un projet de relance des accès aux cinémas est à l'étude. Le souhait est de négocier avec UGC, non pas des séances estampillées Restos du Cœur, mais la possibilité de billets offerts aux personnes accueillies afin qu'elles visionnent le film de leur choix au jour et heure de leur choix. Claudine DECROIX suggère de contacter le « référent cinéma » de l'AN afin de bénéficier de son aide. Christian DESPIERRES se propose de contacter une de ses relations dans le domaine tiendra informé Bernard LESCRAUWAET.
- ✓ Un autre projet relatif à l'organisation d'un concert est également à l'étude.

- ✓ Béatrice DELOBEL demande ce qu'il en est de l'annuaire des structures culturelles par territoire et obtient la confirmation qu'il a bien été réalisé et qu'il sera prochainement diffusé.
- ✓ Josette BAUDOT prend la parole pour présenter le projet culturel (organisation d'un spectacle) qu'elle souhaite mettre en œuvre, le 17 décembre prochain, sur son territoire suite à une sollicitation du VIVAT. Le problème est de compléter la « fiche action » en indiquant, pour les recettes, la contribution de l'autofinancement, la subvention attendue de l'AD. Comment faire pour financer ce projet de sortie, son autofinancement, le bus, ... soit un total de 650 € pour 50 personnes auxquelles on ne peut demander une participation car cela n'entre pas dans les principes des Restos ? Elle précise qu'elle a rencontré le Directeur du Crédit Mutuel de La Bassée qui l'a informée avoir épuisé son budget 2022 en la matière.

(Guy GRARD suggère d'associer le Centre d'Armentières qui se situe juste à côté du VIVAT)

Sylvie LANTOINE explique que, pour compléter cette fiche, la salle étant mise à disposition gratuitement il faut indiquer « location de salle » = 0 € et que c'est considéré comme une recette.

Luc DE BACKER ajoute que la demande de financement peut se faire dans le cadre des PIC (Projet d'Initiative Citoyenne) locaux, en faisant appel à des structures « amies » (Rotary, ...), au CCAS. Mais cela fait de nous des éternels quémandeurs. Que pouvons-nous envisager pour assurer une autonomie des centres en la matière par une(des) action(s) qui pourraient leur rapporter des subsides ? Claudine DECROIX : jusqu'à présent, l'action ne pouvait être qu'à l'initiative des personnes accueillies (organisation d'un vide-grenier, par exemple) et non du centre. Elle se renseigne auprès de l'AN pour savoir s'il y a eu une évolution en la matière, de même que pour un éclaircissement quant à une éventuelle demande participation aux personnes accueillies (par le biais d'une caution, par exemple). Christian DESPIERRES est également très intéressé de connaître la réponse pour l'organisation des manifestations (part Restos, part dons, image de Coluche, ...) : pourquoi ne pas inviter un responsable de l'AN à l'un de nos prochains Conseils pour obtenir des éclaircissements sur tous ces sujets ?

Luc DE BACKER : le centre de Hem va associer les personnes accueillies aux projets qu'il souhaite mettre en place afin que ces personnes ne soient pas uniquement dans une démarche d'assistantat. Cette démarche devrait être déclinée le plus possible dans les autres centres en vue de l'autofinancement d'une action commune. Toutes les idées sont bonnes à prendre en la matière pour éviter d'être dans une logique « d'ouverture du tiroir-caisse de l'AD ».

Colette HAYART demande qu'il soit noté au présent procès-verbal l'organisation d'une sortie au Louvre Lens par Josette BAUDOT et Bernard WINDELS : une vingtaine de personnes en a bénéficié et a grandement apprécié.

Ateliers de français : sur les 10 existants avant la COVID, 2 ont repris leur activité, 3 sont en pause et 5 ont cessé. Attention à ne pas réserver ces ateliers qu'aux migrants ; 11 % de français sont illettrés : ce sont des personnes qui sont allées à l'école, qui ont appris à lire et écrire mais qui ne comprennent pas ce qu'elles lisent. Josette BAUDOT souhaiterait que cette activité soit relancée et dirigée vers ces populations. Il faudrait, pour ce faire, prendre un biais afin que les personnes concernées ne se sentent pas stigmatisées. Nous ne sommes pas là pour refaire ce qu'ils ont déjà vécu à l'école : cela doit être plus ludique, plus intéressant ; il faut leur donner envie de revenir ; il faut que ce soit un moment de conversation. Il faut faire des ateliers pour des personnes qui n'iraient pas dans d'autres structures parce que cela serait connoté négativement en modifiant éventuellement le nom de ces ateliers : par exemple, « à la rencontre des mots ». Il ne s'agit pas de les préparer au BAC mais de leur redonner confiance et des clés pour leur futur.

Micro crédit : activité pilotée par Didier DENIS.

LOGISTIQUE / HYGIENE / SECURITE – GUY GRARD

Ces activités sont inscrites dans le PAN et donc dans le PAD.

Cette stratégie est mise en place envers les personnes accueillies en particulier mais aussi envers tous les acteurs de la logistique et de l'apport technique aux centres (les bénévoles de l'entrepôt, les personnels en insertion, les salariés).

Les fiches-projets montées en liaison avec la Délégation Régionale et l'AN ont permis de démontrer les difficultés pour travailler dans les conditions antérieures et ont généré, entre autres les grands mouvements dans l'entrepôt pour gagner de l'espace.

Les travaux actuels portent sur les sujets suivants :

- ✓ Amélioration technique et hygiénique de la cuisine de Watrelos. Nous sommes hélas tributaires des travaux récemment réalisés sur la zone et de l'adduction des réseaux (difficulté de séparer les eaux usées des eaux pluviales) : il faut interpeler la MEL, la Mairie de Watrelos, ... C'est à la fois du politique, du technique et de grosses masses financières (152 k€ pour la seule séparation des réseaux).
- ✓ L'amélioration de l'entrepôt
- ✓ Changement des chambres froides : les gaz utilisés actuellement sont périmés et polluants ; leur capacité de stockage actuelle est trop faible.
- ✓ Traitement des déchets (850 kg par semaine) : retraitement à l'entrepôt en méthane ; processus d'économie circulaire en vue de compost (partenariat à développer avec LIDL qui possède des terrains). Rappel : en 2023, nous allons payer la taxe sur le poids des déchets.

La question est posée quant au grand nombre de centres gérés par l'AD.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Bernard WINDELS : les bénévoles de Lille vont-ils devoir payer leur stationnement ?
- ✓ Josette HAYART a monté un projet pour le territoire des Weppes : un camion itinérant pour les « zones blanches ». Le dossier est ficelé et des subventions déjà obtenues mais elle aura besoin d'un apport financier complémentaire de l'AD et/ou l'AN.
- ✓ Francis DELEMARRE : pour ce qui concerne les inscriptions, quand doit avoir lieu le 2^e rendez-vous ?
- ✓ Constat : nous recevons beaucoup de candidatures de bénévoles sur la métropole lilloise et très peu sur les autres territoires.

FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le Président propose que les prochaines réunions du Conseil d'Administration soient fixées aux 8 décembre 2022, 9 février 2023, 13 avril 2023 et 8 juin 2023, au Siège de l'AD.

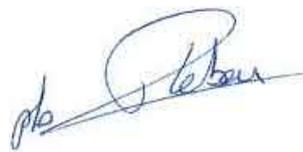
Le Conseil d'Administration prend note de ses dates.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



Le président de séance



Le secrétaire de séance

Annexes :

- ✓ Feuille de présence
- ✓ Pouvoirs